

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE DIRECTEUR DU 22 février 2024**

De la séance du Comité Directeur du SMICTOM Nord Alsace qui a eu lieu le **22 février 2024** au siège du SMICTOM Nord Alsace 18 h.

La convocation écrite à cette séance avec indication de l'ordre du jour a été transmise à chaque membre le 13 février 2024.

**Assistaient à cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRAUD, Président, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Schaffhouse-près-Seltz,**

Monsieur Claude PHILIPPS, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire d'Oberroedern.

Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Gundershoffen.

Monsieur Bernard CHARBAU, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, adjoint au Maire de Lembach.

Monsieur Jean-Max TYBURN, Vice-Président, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, adjoint au Maire de Wissembourg.

Monsieur Jean-Luc BALL, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Seltz.

Monsieur Didier BRAUN, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hoffen.

Monsieur Roger ISEL, Délégué, Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Hegeneu.

Monsieur Fabien JOERGER, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Wintzenbach.

Monsieur Guillaume PETER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Forstheim.

**Etaient absents excusés :**

Madame Anne GUILLIER, Déléguée, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Niederbronn-les-Bains.

Monsieur Serge KRAEMER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hatten, avec procuration de vote à M. PHILIPPS.

Monsieur René RICHERT, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Riedseltz, avec procuration de vote à M BRAUN.

Monsieur Serge STRAPPAZON, Délégué, Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Cleebourg, avec procuration de vote à M TYBURN.

Monsieur Hubert WALTER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Reichshoffen.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 14 décembre 2023
2. Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement
3. Contrat de reprise Option Filière Verre Barème G 2024-2029
4. Compte de gestion du Trésorier – exercice 2023
5. Compte administratif 2023
6. Affectation des résultats
7. Budget primitif 2024
8. Fixation du tableau des effectifs 2024
9. Divers

## **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 14 décembre 2023**

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Voix pour = 10

Voix contre = 0

## **2. Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement**

### **Le Président expose :**

En application de l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement adopté par l'arrêté interministériel du 12/10/2023, publié le 18/10/2023 fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 45% en 2024 à 51% en 2028 (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90% en 2024 à 94% en 2028 et de taux de recyclage de 51% en 2024 à 55% en 2028 pour la nouvelle période (2024-2029).

Il fixe les barèmes de soutiens pour la collecte séparée et non séparée.

Ecomaison, Valdelia et Valobat ont fait acte de candidature à l'agrément.

**Il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un nouveau contrat : le *Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029* avec les éco-organismes lorsqu'ils seront agréés.**

Le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des DEA collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des éléments d'ameublement et de la communication.

**Le Comité Directeur,**

**sur proposition du Président,**

**décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes agréés.

Voix pour = 10

Voix contre = 0

### **3. Contrat de Reprise Option Filière Verre Barème G 2024-2029**

#### **Le Président expose :**

Quelle que soit l'option de reprise retenue, chaque titulaire de l'agrément pour la filière emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage unique offre aux collectivités avec lesquelles il signe son Contrat de soutien barème aval le bénéfice des soutiens financiers définis dans le barème aval. Conformément à son agrément, il propose par ailleurs aux collectivités qui le souhaitent une garantie de reprise et de recyclage des Déchets d'Emballages Ménagers sur la durée complète de son agrément.

Pour la mise en œuvre de cette garantie pour le verre, les sociétés agréées titulaires des agréments ont conclu chacune pour ce qui la concerne une convention avec la Filière Matériau Verre. Dénommée « **Reprise Filières** », cette option de reprise comporte notamment un engagement général de reprise et de recyclage de la Filière Matériau Verre auprès des collectivités en contrat avec une société agréée en tous points du territoire et en toutes circonstances, et ceci pour chaque Standard par matériau complété de Prescriptions Techniques Particulières (PTP), dans le respect du Principe de solidarité. Le contrat conclu entre la Filière Matériau Verre et chacune des sociétés agréées précise les conditions notamment financières de la Reprise Filières proposée avec ladite société agréée et les garanties apportées par celle-ci. Ces conditions sont publiques.

La Reprise Filières est proposée par la Filière Matériau Verre, aux collectivités signataires d'un Contrat-Type avec une société agréée dans les mêmes conditions contractuelles que celles convenues entre la Filière Matériau Verre et ladite société agréée et pour chaque Standard par matériau.

**Le Comité Directeur,**

**sur proposition du Président,**

**décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le Président à signer le contrat de reprise option filière verre auprès de la société O-I France SAS.

Voix pour = 10

Voix contre = 0

### **4. Compte de gestion du Trésorier – exercice 2023**

#### **Le Président expose :**

Le compte de gestion du Trésorier du SGC d'Haguenau est conforme au résultat relevé dans le compte administratif de l'exercice 2023.

**Le Comité Directeur,**

**sur proposition du Président,**

**décide à l'unanimité :**

- de donner quitus au Trésorier du SGC d'Haguenau dans la tenue des comptes du SMICTOM Nord Alsace et d'adopter le compte de gestion tel qu'il a été présenté.

Voix pour = 10

Voix contre = 0

## **5. Compte administratif 2023**

### **Le Président expose :**

Le Compte Administratif dresse le bilan des dépenses (mandats) et recettes (titres) effectuées par la collectivité sur un exercice donné. Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget voté et constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur. Le compte de gestion quant à lui retrace les comptes tenus par le Comptable à la clôture de l'exercice.

M. Giraud évoque l'augmentation des dépenses de fonctionnement avec parallèlement une diminution importante des recettes liées notamment à la vente des matériaux qui expliquent un léger excédent de fonctionnement au titre de l'exercice 2023.

M. Isel s'interroge de savoir si l'augmentation des participations des communautés de communes de 4% sera suffisante alors qu'il aurait souhaité que cette dernière soit plus importante.

M. Giraud indique qu'il lui était difficile de prévoir une telle dégradation des recettes.

M. Tyburn abonde dans ce sens et précise qu'au moment de la décision des participations la situation était suffisamment saine pour ne pas augmenter de plus de 4 %. Il estime que si des réajustements doivent être faits, ils le seront en fonction de la situation et veut rester prudent pour l'avenir.

### **I- RESULTATS DE L'EXERCICE**



# I.1. EXECUTION DU BUDGET 2023

SMICTOM NORD ALSACE - SMICTOM NORD ALSACE - CA - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>		<b>A</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)		
Section de fonctionnement	A 13 126 422,18	G 13 461 757,30
Section d'investissement	B 2 521 530,08	H 2 029 957,01

+

<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1		
Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I (si excédent) 7 414 148,00
Report en section d'investissement (001)	D 104 392,66	J (si excédent) 0,00

+

<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D 15 752 344,92	= G + H + I + J 22 905 862,31
---	----------------------------------	----------------------------------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)		
Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
Section d'investissement	F 564 848,67	L 0,00
<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E + F 564 848,67	= K + L 0,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>		
Section de fonctionnement	= A + C + E 13 126 422,18	= G + I + K 20 875 905,30
Section d'investissement	= B + D + F 3 190 771,41	= H + J + L 2 029 957,01
<b>TOTAL CUMULE</b>	= A + B + C + D + E + F 16 317 193,59	= G + H + I + J + K + L 22 905 862,31

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

2024/60

2024/61

**I.2. INVESTISSEMENT**

SMICTOM NORD ALSACE - SMICTOM NORD ALSACE - CA - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>B1</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	370,81	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	1 724 686,43	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	100 161,70	0,00
	<b>Total des réalisations d'équipement</b>	<b>1 825 218,94</b>	<b>1 000 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	215 816,38
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	696 311,14	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
	<b>Total des réalisations financières</b>	<b>696 311,14</b>	<b>215 816,38</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
	<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>	<b>2 521 530,08</b>	<b>1 215 816,38</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	325 110,09
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
	<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>325 110,09</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	I + III	<b>2 521 530,08</b>	II + IV	<b>1 540 926,47</b>
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	V	<b>104 392,66</b>	VI	<b>0,00</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			VII	<b>489 030,54</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>2 625 922,74</b>	II + IV + VI + VII	<b>2 029 957,01</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>-595 965,73</b>		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**DETAILS DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

SMICTOM NORD ALSACE - SMICTOM NORD ALSACE - CA - 2023

		III – ADOPTION DU CA						III
		SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE						A1
Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR.N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP		
<b>TOTAL</b>	<b>6 834 469,00</b>	<b>2 521 530,08</b>	<b>564 848,67</b>	<b>3 748 090,25</b>	<b>0,00</b>	<b>2 521 530,08</b>		
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	47 000,00	370,81	15 549,19	0,00	370,81		
2051	Concessions, droits similaires	47 000,00	370,81	15 549,19	0,00	370,81		
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00		
2041581	Autres grps-Biens mob., mat. et études	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	5 841 156,88	1 724 686,43	3 582 701,78	0,00	1 724 686,43		
2111	Terrains nus	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00		
21351	Bâtiments publics	4 685 137,88	1 098 759,82	3 064 249,39	0,00	1 098 759,82		
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	92 700,00	3 360,00	89 340,00	0,00	3 360,00		
21828	Autres matériels de transport	20 000,00	47 760,00	12 240,00	0,00	47 760,00		
21838	Autre matériel informatique	20 000,00	12 914,63	7 085,37	0,00	12 914,63		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	1 928,42	8 071,58	0,00	1 928,42		
2188	Autres immobilisations corporelles	903 319,00	559 963,56	331 715,44	0,00	559 963,56		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	200 000,00	100 161,70	99 838,30	0,00	100 161,70		
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	100 161,70	99 838,30	0,00	100 161,70		
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 138 156,88</b>	<b>1 825 218,94</b>	<b>564 848,67</b>	<b>3 748 089,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 825 218,94</b>		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	696 312,12	696 311,14	0,98	0,98	696 311,14		
1641	Emprunts en euros	696 312,12	696 311,14	0,98	0,98	696 311,14		
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>696 312,12</b>	<b>696 311,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,98</b>	<b>0,98</b>	<b>696 311,14</b>		
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>6 834 469,00</b>	<b>2 521 530,08</b>	<b>564 848,67</b>	<b>3 748 090,25</b>	<b>0,00</b>	<b>2 521 530,08</b>		
040	Opérations ordre transf. entre secteurs (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

2024/62

Les principaux travaux suivants n'ont pas été réalisés en 2023 :

- Une partie des travaux prévisionnels de création du casier W6 (600 000 €) (2135 travaux)
- Maîtrise d'œuvre casier W6 (80 000 €) (2135 travaux)
- Terrassement zone d'accueil ISDND (100 000 €) (2135 travaux)
- Ateliers ISDND (120 000 €) (2181)
- Maîtrise d'œuvre méthanisation (100 000 €) (2135 travaux)
- Démarrage de la construction de la déchèterie de Betschdorf + Maîtrise d'œuvre (1 122 000 €) (2135 travaux)



2024/64

**DETAILS RECETTES D'INVESTISSEMENT**

SMICTOM NORD ALSACE - SMICTOM NORD ALSACE - CA - 2023

III - ADOPTION DU CA		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE			
Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)
			Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>	<b>6 938 861,66</b>	<b>2 029 967,01</b>	<b>4 908 894,65</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
1641 Emprunts en euros	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	639 030,54	704 846,92	0,00
10222 FCTVA	150 000,00	215 816,38	0,00
1088 Excédents de fonctionnement capitalisés	489 030,54	489 030,54	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA réglée)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>639 030,54</b>	<b>704 846,92</b>	<b>-65 816,38</b>
45 Charges d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 639 030,54</b>	<b>1 704 846,92</b>	<b>-65 816,38</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	4 899 831,12	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	400 000,00	325 110,09	74 889,91
28041581 Autres grpis-Biens mob., mat. et études	28 754,35	28 754,35	0,00
2805 Licences, logiciels, droits similaires	31 460,00	31 555,00	-95,00
28158 Autres inst. matériel, outill. techniques	113 051,47	113 253,07	-201,60
28181 Installations générales, aménagt divers	1 193,00	1 195,00	0,00
281828 Autres matériels de transport	20 451,30	21 247,30	-796,00
281838 Autre matériel informatique	4 571,05	6 985,57	-2 414,52
281848 Autres matériels de bureau et mobiliers	2 967,62	2 974,90	-7,28
28188 Autres immo. corporelles	197 549,21	119 144,90	78 404,31
041 Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>5 299 831,12</b>	<b>325 110,09</b>	<b>4 974 721,03</b>

# I.3. FONCTIONNEMENT

SMICTOM NORD ALSACE - SMICTOM NORD ALSACE - CA - 2023

<b>III – ADOPTION DU CA</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR.N.1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	<b>TOTAL</b>	<b>19 934 802,00</b>	<b>13 126 422,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 808 379,82</b>	<b>0,00</b>	<b>13 126 422,18</b>
011	Charges à caractère général (3)	11 475 070,88	10 416 297,65	0,00	0,00	1 058 773,23	0,00	10 416 297,65
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 200 000,00	1 960 278,54	0,00	0,00	239 721,46	0,00	1 960 278,54
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	619 900,00	154 715,69	0,00	0,00	465 184,31	0,00	154 715,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>14 294 970,88</b>	<b>12 531 291,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 763 679,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 531 291,88</b>
66	Charges financières	110 000,00	62 665,23	0,00	0,00	47 334,77	0,00	62 665,23
67	Charges spécifiques (3)	29 000,00	7 354,98	0,00	0,00	21 645,02	0,00	7 354,98
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	201 000,00	200 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	200 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>340 000,00</b>	<b>270 020,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 979,79</b>	<b>0,00</b>	<b>270 020,21</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>14 634 970,88</b>	<b>12 801 312,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 833 658,79</b>	<b>0,00</b>	<b>12 801 312,09</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 899 831,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	400 000,00	325 110,09	0,00	0,00	74 889,91	0,00	325 110,09
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>5 299 831,12</b>	<b>325 110,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 889,91</b>	<b>0,00</b>	<b>325 110,09</b>
	<b>Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>						
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>19 934 802,00</b>	<b>13 126 422,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 808 379,82</b>	<b>0,00</b>	<b>13 126 422,18</b>

(1) Dépenses engagées non mandataées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

2024/65

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**III**  
**B**

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	<b>TOTAL</b>	<b>12 520 654,00</b>	<b>13 461 757,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-941 103,30</b>
013	Atténuations de charges (3)	20 000,00	6 443,44	0,00	0,00	13 556,56
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 031 300,00	1 981 261,14	0,00	0,00	50 038,86
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	10 436 354,00	11 215 324,81	0,00	0,00	-778 970,81
75	Autres produits de gestion courante (3)	33 000,00	258 727,91	0,00	0,00	-225 727,91
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>12 520 654,00</b>	<b>13 461 757,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-941 103,30</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>12 520 654,00</b>	<b>13 461 757,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-941 103,30</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>7 414 148,00</b>				
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>19 934 802,00</b>	<b>20 875 905,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-941 103,30</b>

(1) Recettes justifiées non librées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

2024/67

**DETAILS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

SMICTOM NORD ALSACE - SMICTOM NORD ALSACE - CA - 2023

		III - ADOPTION DU CA						III
		SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE						B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	<b>TOTAL</b>	<b>19 934 802,00</b>	<b>13 126 422,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 808 379,82</b>	<b>0,00</b>	<b>13 126 422,18</b>
	Charges à caractère général (4)	11 475 070,88	10 416 297,65	0,00	0,00	1 058 773,23	0,00	10 416 297,65
60611	Eau et assainissement	5 000,00	3 608,02	0,00	0,00	1 391,98	0,00	3 608,02
60612	Energie - Electricité	135 000,00	186 609,09	0,00	0,00	-51 609,09	0,00	186 609,09
60621	Combustibles	7 500,00	3 819,55	0,00	0,00	3 680,45	0,00	3 819,55
60622	Carburants	18 000,00	15 773,71	0,00	0,00	2 226,29	0,00	15 773,71
60631	Fournitures d'entretien	21 000,00	7 099,20	0,00	0,00	13 900,80	0,00	7 099,20
60632	Fournitures de petit équipement	100 000,00	34 680,70	0,00	0,00	65 319,30	0,00	34 680,70
60636	Habillement et vêtements de travail	19 000,00	5 381,47	0,00	0,00	13 618,53	0,00	5 381,47
6064	Fournitures administratives	9 000,00	9 023,39	0,00	0,00	-23,39	0,00	9 023,39
6068	Autres matières et fournitures	600 000,00	473 227,36	0,00	0,00	126 772,64	0,00	473 227,36
611	Contrats de prestations de services	8 748 870,88	8 224 571,67	0,00	0,00	524 299,21	0,00	8 224 571,67
61228	Autres	15 000,00	10 478,88	0,00	0,00	4 521,12	0,00	10 478,88
6132	Locations immobilières	15 000,00	14 344,37	0,00	0,00	655,63	0,00	14 344,37
61351	Matériel roulant	15 000,00	13 482,43	0,00	0,00	1 507,57	0,00	13 482,43
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	16 000,00	2 644,56	0,00	0,00	13 355,44	0,00	2 644,56
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	6 309,47	0,00	0,00	3 690,53	0,00	6 309,47
61558	Entretien autres biens mobiliers	60 000,00	28 444,58	0,00	0,00	31 555,42	0,00	28 444,58
6156	Maintenance	126 000,00	94 961,60	0,00	0,00	31 038,40	0,00	94 961,60
6161	Multiusages	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	70 000,00	70 992,80	0,00	0,00	-992,80	0,00	70 992,80
617	Etudes et recherches	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	14 000,00	4 939,12	0,00	0,00	9 060,88	0,00	4 939,12
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	4 620,00	0,00	0,00	3 380,00	0,00	4 620,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	831,00	0,00	0,00	1 169,00	0,00	831,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	660,00	0,00	0,00	-660,00	0,00	660,00
62268	Autres honoraires, conseils	250 000,00	82 200,66	0,00	0,00	167 799,34	0,00	82 200,66
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	5 000,00	660,80	0,00	0,00	4 339,20	0,00	660,80
6231	Annonces et insertions	10 000,00	20 517,91	0,00	0,00	-10 517,91	0,00	20 517,91
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	6 491,30	0,00	0,00	1 508,70	0,00	6 491,30
6234	Réceptions	40 000,00	2 265,25	0,00	0,00	37 734,75	0,00	2 265,25
6236	Catalogues et imprimés	34 000,00	22 013,04	0,00	0,00	11 986,96	0,00	22 013,04
6238	Divers	30 000,00	16 264,56	0,00	0,00	13 735,44	0,00	16 264,56
6241	Transports de biens	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00

SMICTOM NORD ALSACE - SMICTOM NORD ALSACE - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour informations, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour informations, réalisations gérées hors AE
6251	Voyages, déplacements et missions	13 000,00	5 082,30	0,00	0,00	7 917,70	0,00	5 082,30
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	14 155,86	0,00	0,00	-11 155,86	0,00	14 155,86
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	25 108,38	0,00	0,00	4 891,62	0,00	25 108,38
627	Services bancaires et assimilés	7 000,00	4 081,56	0,00	0,00	2 918,44	0,00	4 081,56
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	1 539,00	0,00	0,00	1 461,00	0,00	1 539,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	27 000,00	26 679,48	0,00	0,00	320,52	0,00	26 679,48
6288	Autres services extérieurs	6 000,00	2 246,67	0,00	0,00	3 753,33	0,00	2 246,67
63512	Taxes foncières	8 000,00	7 692,00	0,00	0,00	308,00	0,00	7 692,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	100,00	31,91	0,00	0,00	68,08	0,00	31,91
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	900 000,00	962 954,00	0,00	0,00	-62 954,00	0,00	962 954,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 200 000,00	1 960 278,54	0,00	0,00	239 721,46		1 960 278,54
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 500,00	1 081,67	0,00	0,00	418,33		1 081,67
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 000,00	25 563,79	0,00	0,00	1 436,21		25 563,79
64111	Rémunération principale titulaires	900 000,00	848 512,38	0,00	0,00	51 487,62		848 512,38
64112	SFT, indemnité de résidence	18 000,00	13 157,75	0,00	0,00	4 842,25		13 157,75
64113	NBI	18 000,00	17 449,82	0,00	0,00	550,18		17 449,82
64118	Autres indemnités	234 000,00	182 477,92	0,00	0,00	51 522,08		182 477,92
64131	Rémunérations	260 000,00	219 506,09	0,00	0,00	40 493,91		219 506,09
64132	SFT, indemnité de résidence	1 500,00	973,52	0,00	0,00	526,48		973,52
64138	Primes et autres indemnités	26 000,00	27 359,77	0,00	0,00	-1 359,77		27 359,77
64168	Autres emplois aidés	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00		0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	224 000,00	203 858,27	0,00	0,00	20 141,73		203 858,27
6453	Cotisations aux caisses de retraites	305 000,00	282 884,46	0,00	0,00	22 115,54		282 884,46
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	12 000,00	10 018,24	0,00	0,00	1 981,76		10 018,24
6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 000,00	22 843,49	0,00	0,00	-843,49		22 843,49
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 000,00	3 111,02	0,00	0,00	1 888,98		3 111,02
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000,00	5 178,42	0,00	0,00	1 821,58		5 178,42
6488	Autres	115 000,00	96 301,93	0,00	0,00	18 698,07		96 301,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	619 900,00	154 715,69	0,00	0,00	465 184,31		154 715,69
65132	Prix	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00		0,00
65181	Primes, dats	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00		0,00
65311	Indemnités de fonction	36 000,00	37 363,34	0,00	0,00	-1 363,34		37 363,34



SMICTOM NORD ALSACE - SMICTOM NORD ALSACE - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR.N.1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	537,92	0,00	0,00	2 462,08	0,00	537,92
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	1 735,68	0,00	0,00	1 264,32	0,00	1 735,68
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
65315	Formation	8 000,00	4 514,00	0,00	0,00	3 486,00	0,00	4 514,00
65316	Frais de représentation du maire	5 000,00	2 056,40	0,00	0,00	2 943,60	0,00	2 056,40
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	40,00	0,00	0,00	460,00	0,00	40,00
657348	Subv. fonct. autres communes	9 900,00	83 911,13	0,00	0,00	-74 011,13	0,00	83 911,13
657358	Subv. fonct. autres groupements	97 990,00	11 410,50	0,00	0,00	86 579,50	0,00	11 410,50
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	10 625,00	0,00	0,00	-10 625,00	0,00	10 625,00
65818	Autres	0,00	2 519,72	0,00	0,00	-2 519,72	0,00	2 519,72
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	400 010,00	2,00	0,00	0,00	400 008,00	0,00	2,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>14 294 970,88</b>	<b>12 531 291,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 763 679,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 531 291,88</b>
66	Charges financières	110 000,00	62 665,23	0,00	0,00	47 334,77		62 665,23
66111	Intérêts réglés à l'échéance	55 201,81	62 665,23	0,00	0,00	-7 463,42		62 665,23
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	44 798,19	0,00	0,00	0,00	44 798,19		0,00
6688	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	29 000,00	7 354,98	0,00	0,00	21 645,02		7 354,98
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	29 000,00	7 354,98	0,00	0,00	21 645,02		7 354,98
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	201 000,00	200 000,00			1 000,00		200 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	201 000,00	200 000,00			1 000,00		200 000,00
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>340 000,00</b>	<b>270 020,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 979,79</b>		<b>270 020,21</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>14 634 970,88</b>	<b>12 801 312,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 833 658,79</b>	<b>0,00</b>	<b>12 801 312,09</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 899 831,12						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	400 000,00	325 110,09			74 889,91		325 110,09
6811	Dot. amort. immos incorporées	400 000,00	325 110,09			74 889,91		325 110,09
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>5 299 831,12</b>	<b>325 110,09</b>			<b>4 974 721,03</b>		<b>325 110,09</b>

**DETAILS RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

SMICTOM NORD ALSACE - SMICTOM NORD ALSACE - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE							B2
Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	
	<b>TOTAL</b>	<b>12 520 654,00</b>	<b>13 461 757,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-941 103,30</b>	
013	Atténuations de charges (4)	20 000,00	6 443,44	0,00	0,00	13 556,56	
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	6 443,44	0,00	0,00	13 556,56	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 031 300,00	1 981 261,14	0,00	0,00	50 038,86	
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	1 070 000,00	1 235 413,97	0,00	0,00	-165 413,97	
706888	Autres	1 000,00	2 610,00	0,00	0,00	-1 610,00	
7078	Autres marchandises	300,00	433,00	0,00	0,00	-133,00	
7088	Produits activités annexes (abonnements)	960 000,00	742 804,17	0,00	0,00	217 195,83	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (4)	10 436 354,00	11 215 324,81	0,00	0,00	-778 970,81	
74758	Participation autres groupements	9 428 354,00	9 428 355,00	0,00	0,00	-1,00	
747818	Autres	1 008 000,00	0,00	0,00	0,00	1 008 000,00	
747888	Autres	0,00	1 786 969,81	0,00	0,00	-1 786 969,81	
75	Autres produits de gestion courante (4)	33 000,00	258 727,91	0,00	0,00	-225 727,91	
75738	Autres	0,00	37 492,05	0,00	0,00	-37 492,05	
75888	Autres	33 000,00	221 235,86	0,00	0,00	-188 235,86	
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>12 520 654,00</b>	<b>13 461 757,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-941 103,30</b>	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>12 520 654,00</b>	<b>13 461 757,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-941 103,30</b>	
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

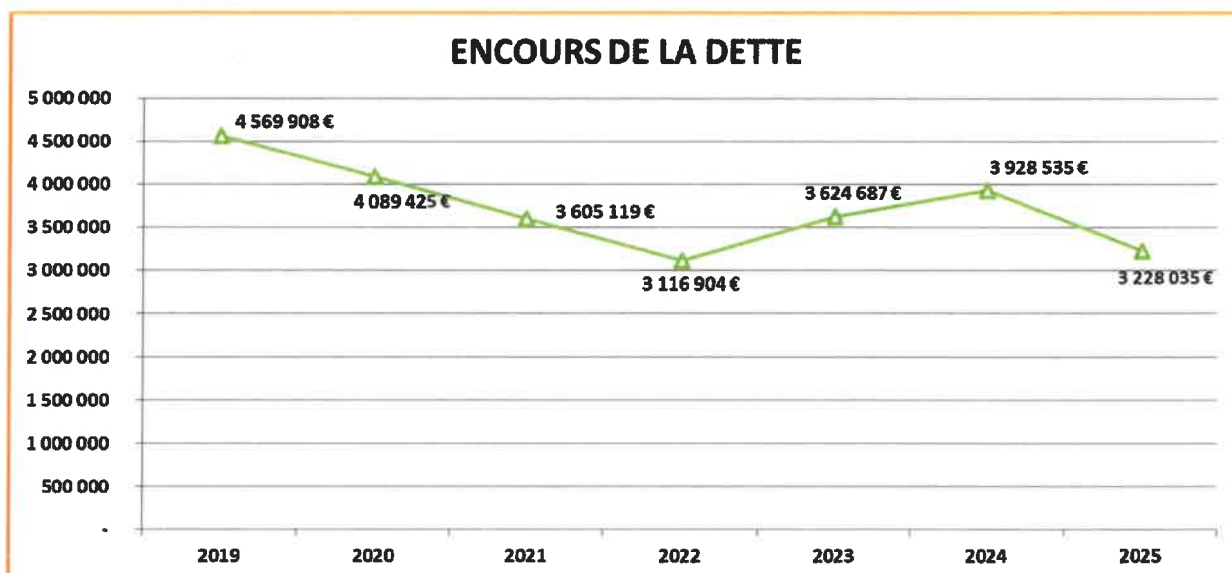
2024/70

## II- INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS

### II.1. L'ÉPARGNE

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>EG</b> Epargne de Gestion (Recettes de Fonct - (Dépenses Fonct-Intérêts d'emprunt))	2 457 685 €	2 282 160 €	2 576 976 €	1 087 211 €	597 780 €
<b>EB</b> Epargne Brute (Recettes de Fonct - Dépenses Réelles de Fonct)	2 528 212 €	2 346 001 €	2 633 993 €	1 137 310 €	660 445 €
<b>Taux Epargne Brute</b> (EB/Recettes Réelles de Fonct)	19.92 %	18.45 %	20.22 %	8.69 %	4.91 %
<b>EN</b> Epargne Nette (EB - Capital emprunt et avances à rembourser)	2 047 727 €	1 861 696 €	2 145 777 €	645 093 €	- 35 866 €

### II.2. LA DETTE



Le Président quitte la salle et laisse M. Claude Philipps 1<sup>er</sup> Vice-Président poursuivre la séance.

## III. RESULTATS DE L'EXECUTION 2023

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'exercice.



Le résultat d'exécution de l'exercice 2023 présente un déficit de 156 237,95 € composé d'un excédent de fonctionnement de 335 335,12 € et d'un déficit d'investissement de 491 573,07 €.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	13 461 757.30 €	2 029 957.01 €	15 491 714.31 €
Dépenses de l'exercice	13 126 422.18 €	2 521 530.08 €	15 647 952.26 €
Résultat d'exécution	335 335.12 €	- 491 573.07 €	- 156 237.95 €

### III.1. RESULTAT DE CLOTURE ET RESULTAT GLOBAL

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution et y additionne les résultats de l'exercice précédent.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Solde d'exécution	335 335.12 €	- 491 573.07 €	- 156 237.95 €
Résultat reporté 2023	7 414 148.00 €	- 104 392.66 €	7 309 755.34 €
RAR 2023		- 564 848.67 €	- 564 848.67 €
Résultat de clôture	7 749 483.12 €	- 1 160 814.40 €	6 588 668.72 €

Le Comité Directeur,

sur proposition du 1<sup>er</sup> Vice-Président,

décide à l'unanimité des membres présents:

- d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2023 comme développé supra.

Voix pour = 9

Voix contre = 0

Le Président M. Giraud ne prend pas part au vote.

### III.2. AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BUDGET 2024

	RESULTAT CA 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	OPERATIONS ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-104 392,66		-491 573,07	564 848,67		-1 160 814,40
FONCT	7 903 178,54	489 030,54	335 335,12			7 749 483,12

M. GIRAUD rejoint la séance.

## 6. Affectation des résultats

### Le Président expose :

Au vu des résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Le Comité Directeur,**

**sur proposition du Président,**

**décide à l'unanimité :**

- d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	7 749 483,12
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 160 814,40
001 à reporter (en dépense si négatif, en recette si positif)	<b>-595 965,73</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>6 588 668,72</b>
<b>Total affecté au c/ 1068 : TITRE</b>	<b>1 160 814,40</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Voix pour = 10

Voix contre = 0

## 7. Budget primitif 2024

A l'instar de l'ensemble de toutes les collectivités, le SMICTOM Nord Alsace fait face depuis quelques années à certaines augmentations non maîtrisées dues notamment à l'inflation (gasoil, électricité...) mais également connues (augmentation de la TGAP de 24 €/tonne en 2019 à 65 €/tonne en 2025, elle sera de 63 €/tonne en 2024).

Beaucoup d'incertitudes concernent également les recettes (hors participations des communautés de communes et redevance d'enlèvement des ordures ménagères) car le cours de reprise des matériaux recyclables fluctue à la hausse comme à la baisse et la visibilité ne se fait qu'à court terme.

En parallèle, le SMICTOM Nord Alsace se doit de réaliser un programme pluriannuel d'investissement pour permettre d'offrir aux usagers des outils et services de qualités (création ou agrandissement des déchèteries de Betschdorf, Soultz-Sous-Forêts et Woerth) mais également se conformer aux contraintes réglementaires

(reprofilage de digues, couvertures sommitales...) et s'assurer des ressources financières non négligeables (extension de l'ISDND de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach).

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses d'investissement prévues auront pour objectif :

- La fin des travaux d'extension de l'ISDND
- Le démarrage des travaux concernant la déchèterie de Betschdorf

		2023	2024
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>6 449 831 €</b>	<b>4 634 689 €</b>
2041581	Immo Incorporelles	50 000 €	- €
2051	Autres immos incorporelles	10 000 €	10 000 €
2111	Terrains	70 000 €	- €
21351	Travaux	4 440 020 €	3 260 300 €
	TRAVAUX ISDND	3 330 920 €	2 114 000 €
	TRAVAUX METHANISEUR		215 000 €
	TRAVAUX DECHETERIES	884 100 €	806 300 €
	TRAVAUX SIEGE	225 000 €	125 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	92 700 €	85 200 €
21828	Matériel de transport	60 000 €	- €
21838	Matériel de bureau et informatique	20 000 €	20 000 €
21848	Mobilier	10 000 €	10 000 €
2188	Autres immobilisations (mat. déch. + conteneurs divers)	900 800 €	348 189 €
<b>CH016 - EMPRUNT DETTE</b>		<b>696 311 €</b>	<b>701 000 €</b>
<b>CH023 - AVANCES FORFAITAIRES TRAVAUX</b>		<b>100 000 €</b>	<b>200 000 €</b>

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement comprennent le FCTVA.

#### Le FCTVA

	2022	2023	2024
FCTVA	190 000 €	150 000 €	150 000 €

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État de la TVA acquittée sur les investissements, sur la base d'un taux forfaitaire (16,404 %).

Pour le calcul, des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) durant la dernière année (hors achats de terrains), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière.

**L'Emprunt**

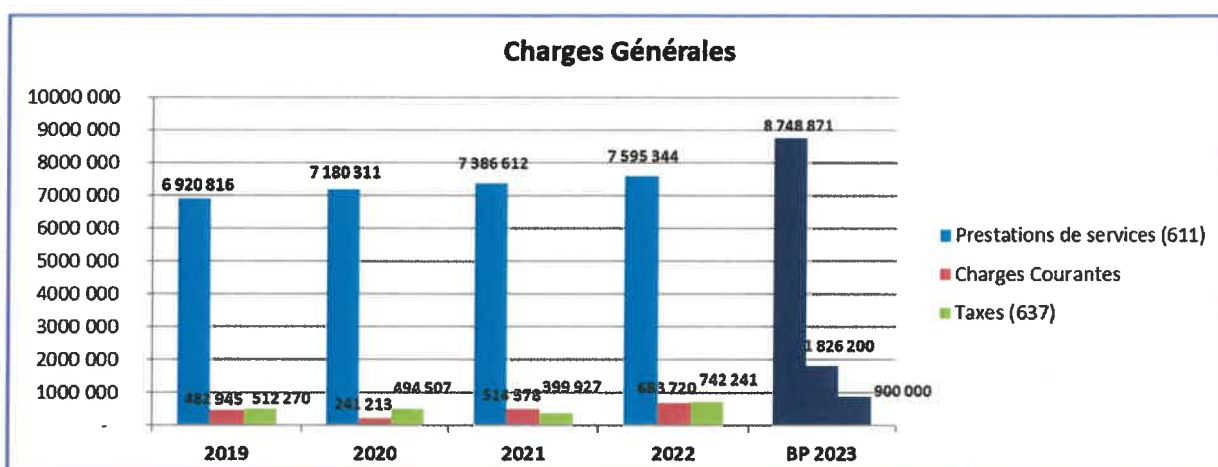
	2022	2023	2024
Emprunt	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €

**LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT****Les charges à caractère général - Ch. 011**

Les charges à caractère général augmentent régulièrement de manière plus rapide que les produits.

Dans les charges à caractère général (chapitre 011), les prestations de service (611) représentent 76,3 % des dépenses.

Les charges de dépenses courantes (classe 6 - articles 60611 à 6355) sont de 1 699 200 €, soit 13,2 %.



L'enveloppe totale des contrats de prestations de service (611) pour 2024 est estimée à 9 825 220 €. Quelques points à souligner pour l'année à venir par rapport au BP 2023 :

- La mise en place de la collecte des biodéchets dans le cadre de l'application de la loi AGECE (+ 700 000 €)
- Le traitement des biodéchets collectés (+ 150 000 €)
- L'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles de 12,75 €/tonne (+ 125 000 €)
- L'augmentation du coût de traitement des lixiviats à l'ISDND (+ 150 000 €)
- L'accompagnement du gardiennage par une société de sécurité sur la déchèterie de Mertzwiller (+ 46 000 €)
- Le déploiement de la collecte du plâtre sur la quasi-totalité des déchèteries (+ 25 000 €)
- Les coûts nécessaires à la réparation et au réglage du réseau biogaz à l'ISDND (+ 25 000 €)

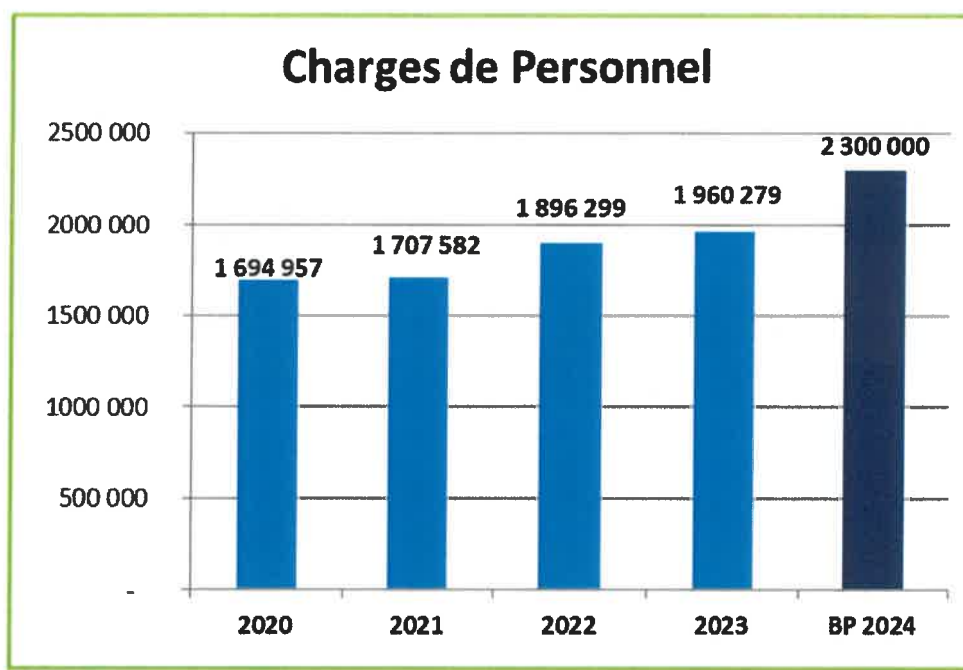
A noter également, la révision des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2024 des marchés de la majorité des prestations de service.

Le montant global du chapitre 011 pour l'année 2024 est évalué à 12 874 420 €, soit une augmentation de 1 399 349 € par rapport à 2023.

## Les charges de personnel et frais assimilés- Ch. 012

En termes de prospective pour l'année 2024, la masse salariale sera en augmentation. La collectivité pourra faire face à l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement. Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou la suppression).

Pour 2024, les dépenses du personnel au 012 s'élèveront à 2 300 000 € et représentent 14,45 % des dépenses réelles.



Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, il s'agira :

- d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité,
- d'anticiper les départs et les besoins.

A noter qu'avec un taux d'emploi de 8,70 % de travailleurs handicapés en 2023, le SMICTOM est en conformité avec la réglementation (minimum 6 %).

En parallèle, un chantier de lutte contre la précarité sera poursuivi pour limiter le nombre d'agents contractuels remplaçants et ainsi valoriser l'emploi permanent.

Une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement accompagnées seront poursuivies.

## Les autres charges

	2023	2024
CH65 - Charges de gestion courante	619 900 €	619 900 €

Les charges de gestion courante comprennent les cotisations et indemnités des élus, les formations d'élus, ainsi que les subventions aux communes, communautés de communes et associations.

Pour 2024, un montant identique à celui de 2023 est retenu.

	2023	2024
CH66 - Charges financières	110 000€	110 000 €

Les charges financières comprennent les intérêts des emprunts et autres charges (indemnités de remboursement anticipé d'emprunt et réaménagement d'emprunt).

Pour 2024, un montant identique à celui de 2023 est retenu.

	2023	2024
CH67 - Charges exceptionnelles	29 000 €	12 000 €

Les charges exceptionnelles comprennent les titres annulés sur exercice antérieur.

Pour 2023, un montant de 12 000 € est retenu.

	2023	2023
CH68 - Dotations aux provisions	201 000 €	1 000 €

Pour 2024, aucune provision pour risques et charges de fonctionnement (post-exploitation de l'ISDND) n'est prévue. Le montant budgété correspond aux dépréciations des compte de tiers.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les Recettes sont essentiellement issues :

- du produit des participations des communautés de communes et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères représentant l'essentiel des ressources du SMICTOM Nord Alsace,
- du soutien des différents éco-organismes (CITEO, Eco-Mobilier, EcoDDS, Ecosystème...)

N'ayant pas de fiscalité propre, les autres produits du SMICTOM Nord Alsace sont exclusivement ceux provenant des activités annexes :

- des reversements effectués par les différents prestataires travaillant avec le SMICTOM et résultent de la valorisation de certains matériaux, à savoir les métaux, le carton, le verre, les flaconnages plastique,...
- des déchets industriels (DIB) déposés à l'ISDND de Schaffhouse-près-Seltz / Wintzenbach,
- la facturation des professionnels en déchèteries.

## LES PARTICIPATIONS

Sur les huit dernières années, l'enveloppe globale des participations a augmenté de 4 % alors que l'inflation était de 16,3 % sur cette même période.

Afin de compenser, les augmentations prévues au budget 2024, la participation des communautés de communes augmentera de 4 % soit une participation de 9 805 488 € (5 257 147 € de participation pour le CC de l'Outre Forêt, Sauer Pechelbronn et du Pays de Wissembourg et 4 548 341 € refacturé directement par le SMICTOM aux usagers des CC du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taux d'inflation</b>	+ 0.2%	+ 1.0%	+ 1.8%	+ 1.1%	+ 0.5%	+ 1.6%	+ 5.2%	+ 4.9%	+ %
<b>Inflation cumulée</b>	+ 0.2%	+ 1.2 %	+ 3 %	+ 4.1%	+ 4.6%	+ 6.2%	+ 11.4%	+ 16.3%	
<b>Variation des participations</b>	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	4 %

## **SOUTIEN ECO-ORGANISMES**

Le passage au Barème F CITEO ainsi que le versement des aides des différents éco-organismes permettraient d'assurer un soutien annuel attendu d'un montant de 1 000 000 € pour les années à venir.

## **LA VENTE D'ENERGIE ET DE MATERIAUX**

### **VENTE DE MATERIAUX**

#### **Collecte sélective**

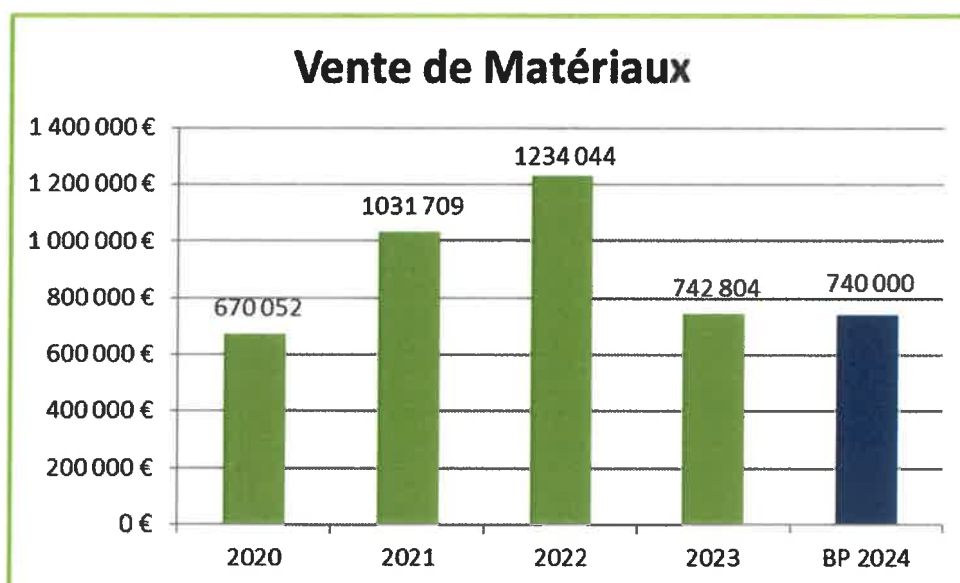
La recette est issue de la vente des produits du bac de tri sélectif au travers des contrats repreneurs du Barème F, à savoir les papiers-cartons, l'aluminium, l'acier, les flaconnages plastique, les briques alimentaires.

#### **Déchèteries**

La recette est issue en partie de la vente des produits des bennes papiers-cartons au travers des contrats repreneurs du Barème F, ainsi que des autres contrats pour la ferraille, les radiographies, l'huile de cuisine, les bennes Eco-Mobilier et les déchets d'équipements électriques et électroniques.

#### **Verre**

La recette est issue de l'apport volontaire dans les communes et dans les déchèteries.

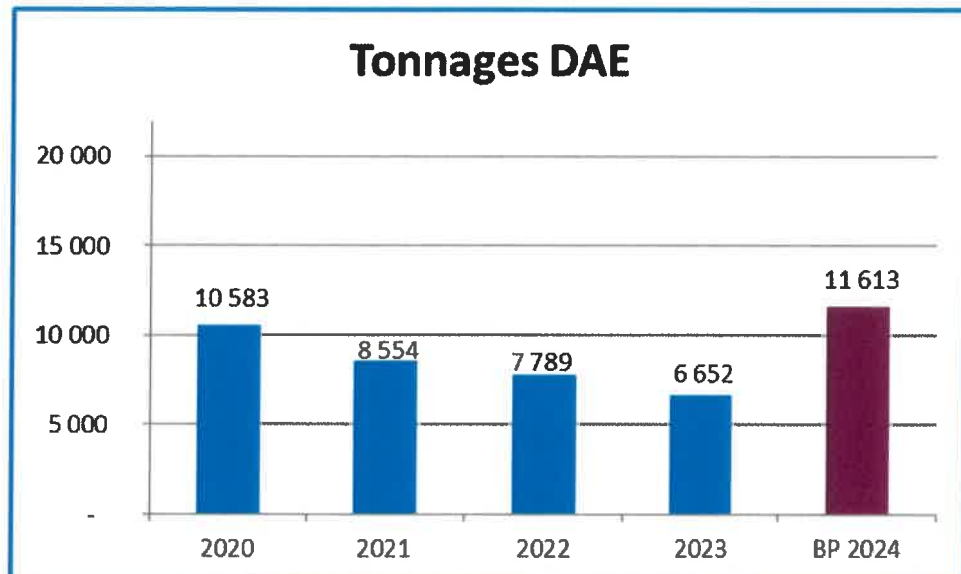
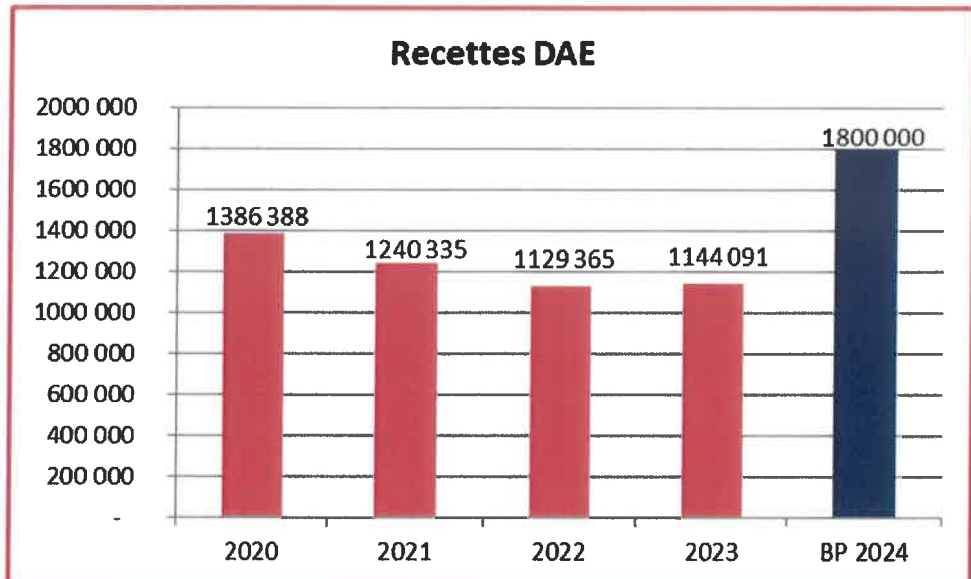


#### **Vente d'électricité**

L'exploitation de la station de valorisation du biogaz est reprise par le SMICTOM depuis décembre 2019. La revente de l'électricité produite devrait permettre de générer des recettes estimées à 50 000 € par an.

## **RECETTES PROVENANT DU TRAITEMENT DES DAE**

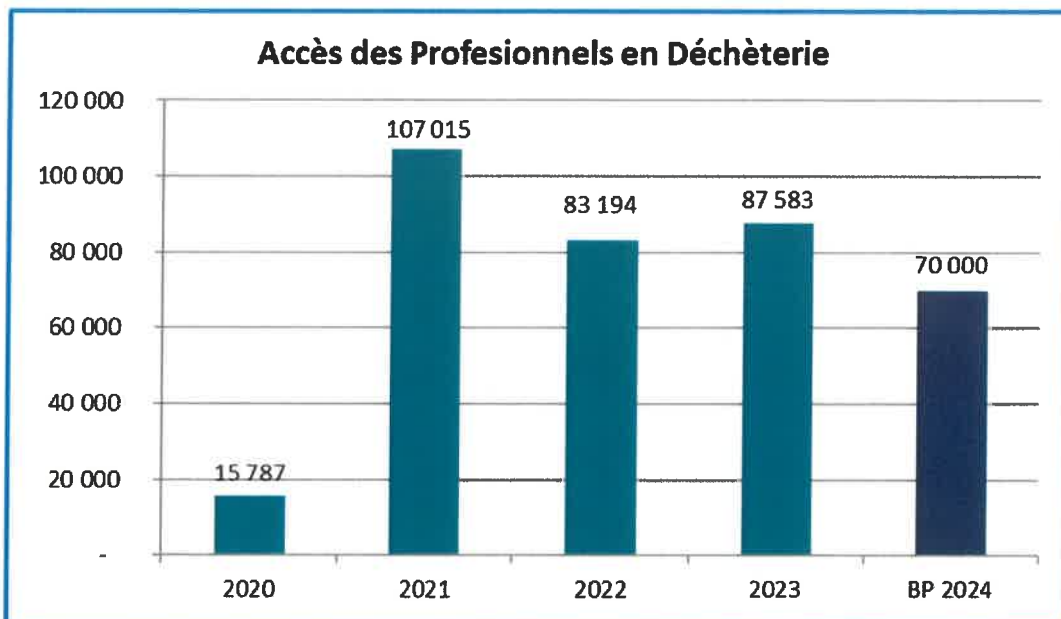
Depuis 2015, le SMICTOM Nord Alsace accepte les Déchets d'Activités Economiques (DAE). Ceux-ci permettent de réaliser les investissements obligatoires concernant l'ISDND et les déchèteries. Pour 2024, l'acceptation des DIB est maintenue. Le coût du traitement sera appliqué en fonction des quantités apportées par les clients du SMICTOM (de 150 à 165 €/tonne TGAP comprise).



#### DECHETERIES - TARIFS PROFESSIONNELS

Depuis le mois de mai 2019, les professionnels sont uniquement accueillis sur 5 déchèteries avec une tarification par type de déchets déposés. Le montant estimé des recettes pour l'année 2024 suite à la mise en place du contrôle par badge est de 70 000 €.





### LA DETTE

Année	OBJET EMPRUNT	Capital restant dû	Amortissement	Intérêts	Échéance	Index	Extinction de la dette
2024	Protocole W3 W4	199 999,84	66 666,68	4 944,80	71 611,48	Taux fixe 2,78 %	01/11/2026
	W3 W4 + Déch. Niederbronn	203 703,64	74 074,08	0	74 074,08	Taux fixe 0 %	01/09/2026
	Marché complémentaire	281 250,00	125 000,00	0	125 000,00	Taux fixe 0 %	01/01/2026
	Déchèterie Wissembourg	150 000,00	50 000,00	4 075,83	54 075,83	Taux fixe 2,01 %	01/01/2027
	W5 W6 - 1	410 789,22	64 600,24	8 893,64	73 493,88	Taux fixe 2,30 %	31/12/2029
	W5 W6 - 2	832 632,83	120 159,23	18 119,13	138 278,36	Taux fixe 2,30 %	30/06/2030
	Investissement 2022	1 800 000,00	200 000,00	21 907,50	221 907,50	Taux fixe 1,27 %	30/10/2032
<b>TOTAL</b>		<b>3 878 375,53</b>	<b>700 500,23</b>	<b>57 940,90</b>	<b>758 441,13</b>		

Au vu des orientations budgétaires arrêtées par le Comité Directeur dans sa séance du 14 décembre 2023,

**Le Comité Directeur,**

**sur proposition du Président,**

**décide à l'unanimité :**

- d'approuver le budget primitif 2024 qui s'établit comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 20 202 009,00 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 5 795 503,40 €

Voix pour = 10

Voix contre = 0

## 8. Fixation du tableau des effectifs 2024

### Le Président expose :

Le tableau des effectifs du SMICTOM Nord Alsace au 1<sup>er</sup> janvier 2024 se présente comme suit :

**TABLEAU DES EFFECTIFS 2024**

TITULAIRES						
GRADE	CATEGORIE	POSTES OUVERTS	EFFECTIF POURVU TITULAIRE	EFFECTIF POURVU NON-TITULAIRE	POSTE VACANT	TNC
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>						
Directeur Général des Services (20-40 000 hab)	A	1	1	0	0	0
Sous-total		1	1	0	0	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Adjoint administratif p <sup>al</sup> 1ère classe	C	2	2	0	0	0
Adjoint administratif p <sup>al</sup> 2ème classe	C	1	1	0	0	0
Adjoint administratif	C	4	4	0	0	0
Sous-total		7	7	0	0	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur	A	2	0	1	1	0
Technicien	B	2	0	2	0	0
Adjoint technique p <sup>al</sup> 1ère classe	C	1	1	0	0	0
Adjoint technique p <sup>al</sup> 2ème classe	C	9	9	0	0	0
Adjoint technique	C	23	22	0	1	0
Sous-total		37	32	3	2	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Adjoint animation p <sup>al</sup> 2ème classe	C	1	1	0	0	0
Sous-total		1	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>41</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

NON TITULAIRES						
EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU			TNC
Chargé de mission Biodéchets	B	1	1			0
Assistant ressources humaines	C	1	1			0
Gestionnaire badges accès déchèterie	C	1	1			0
Agent déchèterie (Adj Tech)	C	2	2			0
Adjoint Gestionnaire des installations Lixiviats et Gaz	C	1	1			0
Agent entretien général ISDND	C	1	1			0
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	<b>7</b>			<b>0</b>

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'arrêter le tableau des effectifs de l'année 2024 comme ci-dessus.

Voix pour = 10

Voix contre = 0

## 9. Divers

### - Biodéchets

M. Giraud fait un premier bilan sur la mise en place de la collecte des biodéchets. Les données montrent que tous les sites ne sont pas utilisés de la même manière, la collecte sur le mois de janvier allant de 5 kg à plus de 900 kg pour certains sites. La consolidation de ces résultats sera faite après le mois de février complet.

Des réajustements devront être réalisés à savoir renforcer, déplacer ou simplement supprimer certains sites. Il explique que beaucoup de demandes d'abri-bacs supplémentaires proviennent des communes. Cependant toutes ne pourront pas être contentées dans l'immédiat.

M. Tyburn explique que les points les plus fréquentés sont essentiellement des sites urbains où le compostage n'est pas forcément possible pour tout le monde.

M. Giraud explique également la possibilité offerte aux communes afin de conventionner avec le SMICTOM pour la collecte de leur salle des fêtes/ foyers/ club-house susceptibles de produire beaucoup de biodéchets lors de manifestations/ location de salle.

Sur le même principe que les professionnels, un ou plusieurs bacs de 240L seront mis à disposition et pourront être sortis lorsqu'ils seront pleins (collecte possible 2x/semaine), les communes pourront si elles le souhaitent refacturer la prestation aux utilisateurs de la salle.

Le tarif est le suivant :

Part fixe annuelle de 120€

Vidage du bacs 20€

Location du bac 36€/an

### - Collecte des ordures ménagères

Suite au passage à une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours, M. Philipps indique que certains foyers générant des couches font face à certains problèmes.

M. Giraud indique que le passage en CO.5 était un choix unanime des délégués avec ses avantages et ses inconvénients. Il précise également la possibilité de proposer des bacs d'un volume supérieur ou encore de proposer un bac supplémentaire. Concernant les problèmes d'odeurs, il explique que des sacs spéciaux existent et permettent d'en atténuer les odeurs.

Aucun point particulier n'étant soulevé, le Président lève la séance à 19h30.

Le Président du SMICTOM Nord Alsace,  
Philippe GIRAUD



Le secrétaire de séance,  
Michael GRUNY

